

CHARTRE D'ENGAGEMENT CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

NOTRE ÉGLISE

1. **IDENTIFIE** la violence conjugale comme l'agression d'une personne dans le contexte d'une relation de couple. Cela inclut la violence physique, sexuelle, psychologique, spirituelle, émotionnelle ou financière.
2. **AFFIRME** que la violence conjugale dans toutes ses formes est inadmissible, injustifiable et irréconciliable avec la foi chrétienne.
3. **RECONNAÎT** que la maltraitance conjugale est un problème sérieux, qui se produit aussi bien dans des couples chrétiens que dans la société en général.
4. **S'ENGAGE** à écouter, soutenir, orienter et prendre soin des personnes victimes de violence conjugale.
5. **ACCORDE** toujours la plus grande priorité à la sécurité des personnes victimes de la violence conjugale. Si tu es un enfant et que tu es témoin ou victime de violence à la maison, parles-en à notre référent (voir son nom au point 10). En parler n'est pas manquer d'amour envers la personne qui vous maltraite, toi ou tes proches. Tu as le droit d'être protégé, de vivre en sécurité.
6. **CROIT** en un Dieu de justice et d'amour.
7. **ENSEIGNE** et cherche à vivre l'égalité hommes-femmes, créés tous deux à l'image de Dieu.
8. **JOUE SON RÔLE** en enseignant que la violence conjugale est un péché. Elle s'oppose aux enseignements que l'on tire de la Bible dans l'intention de justifier ces comportements ou minimiser les différentes formes de maltraitance.
9. **FAIT CONNAÎTRE** aux victimes les associations d'aide et les ressources existant pour leur accompagnement.
10. **S'ENGAGE** à permettre la formation de personnes référentes sur ce sujet et à sensibiliser ses membres sur cette question.

Dans cette Église, voici les coordonnées de la personne à contacter si vous avez des questions, ou si vous souhaitez un accompagnement en toute confidentialité, en lien avec cette douloureuse question de la violence conjugale :

**C'est maintenant le moment d'agir, ensemble
Stop à la violence conjugale !**

Adoptée par l'Église de :

Date :

A l'occasion de :